

SÉANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

**N° 100/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

**Objet de la délibération :**

**SYBERT : compensation financière pour le départ de Charbonnières Les Sapins et Labergement du Navois**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 4
  - Dont représentés : 9
  - Excusés : 3
  - Non excusés : 9
- Votants : 87

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

**Procuration**

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération du SYBERT en date du 28/03/2017 adopté à l'unanimité approuvant un ticket de sortie par habitant pour les communes sortantes du périmètre SYBERT à savoir 27.98 €/habitant,

Compte tenu des départs des communes de Labergement du Navois et de Charbonnière les Sapins du territoire intercommunal, le SYBERT a contacté par courrier du 14 mars 2017 la CCLL afin de recueillir son avis sur les modalités de compensations des pertes financières liées à ces départs. Ces compensations sont prévues dans le cadre de l'article 5211-25-1 du CGCT, à savoir :

- Labergement du Navois → 2 881.94 € pour 103 habitants,
- Charbonnières les Sapins → 5 372.16 € pour 192 habitants.

Réglementairement, le SYBERT sollicite le règlement de ces sommes auprès de la CCLL, à charge pour elle de récupérer la somme auprès des communes sortantes.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le ticket de sortie pour les deux communes aux montants précités,
- Autorise le Président à s'acquitter de cette somme auprès du SYBERT,
- Autorise le Président à solliciter en parallèle cette somme aux communes sortantes.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président